

DEUXIÈME TEXTE

*** DOCUMENT PROVISOIRE ***

Version PDF autorisée par l'auteur

QUELS PROGRAMMES D'ÉTUDES POUR LE « **CAMPUS HENRY CHRISTOPHE** » DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI?

Jean MERVEILLE

drmerveille@yahoo.com

2012-04-09

1.- La controverse et la cacophonie entourant l'implantation, à Limonade, dans le département du Nord, d'un campus universitaire offert par la République dominicaine semblent avoir occulté la mission essentielle de l'université qui est d'enseigner un savoir scientifique et professionnel, en plus de promouvoir la pensée critique. Cette mission se réalise concrètement à travers un ensemble de programmes d'études et de recherches qui conduisent à l'acquisition de compétences répondant autant que possible aux choix de carrière des étudiants et aux besoins de la société dans laquelle ils sont appelés à fonctionner.

2.- La communication qui suit a pour but de présenter, comme proposition, un schéma ordonné comportant une structure de programmes d'études susceptibles d'intéresser les personnes et les institutions concernées, à un titre quelconque, par le processus de décision sur l'avenir du nouveau campus dont l'appartenance à l'Université d'État d'Haïti (UÉH) a été officiellement confirmée. Cependant, avant d'exposer le schéma comme tel, il paraît utile de procéder, ne serait-ce que brièvement, à quelques considérations destinées à bien mettre en contexte la proposition susmentionnée. Aussi le lecteur est prié d'aller à l'essentiel de cette proposition et de ne pas s'arrêter aux détails, car « *le diable se cache toujours dans les détails* ».

3.- Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'État haïtien n'était pas préparé pour prendre en charge convenablement les nouvelles infrastructures construites à Limonade. Cette déficience tient à la faible capacité d'absorption de l'aide internationale, un problème connu depuis longtemps, mais qui n'a jamais été résolu. Il tombe sous le sens que cela prend beaucoup plus que des installations – même flambant neuves et bien équipées – pour constituer une communauté universitaire. Celle-ci est plutôt la résultante de facteurs multiples, dont d'importantes ressources humaines, matérielles et financières mobilisées autour d'un projet universitaire.

4.- Compte tenu de la situation qui prévaut actuellement dans le dossier, malgré son impréparation du début, l'État haïtien n'a pas d'autre choix que d'assumer jusqu'au bout les bâtiments du nouveau campus en les mettant à profit de façon optimale, au risque de voir s'installer en plein champ un énorme éléphant blanc. Le pays doit pouvoir transformer la

contrainte en opportunité. Mais encore faut-il intervenir avec le savoir-faire approprié, en ayant à l'esprit l'intérêt bien compris de la jeunesse et de l'intelligentsia de ce pays, principales bénéficiaires du geste des voisins dominicains.

5.- Si la phase d'implantation est bien pilotée, le Campus Henry Christophe pourrait devenir sinon un navire amiral, du moins un puissant modèle préfigurant l'Université nationale d'Haïti que les gens de bonne volonté appellent de leurs vœux, avec une présence significative dans les principales régions du pays. Une telle mutation ne peut s'opérer sans une profonde réorganisation du cadre juridique, de la gouvernance et du mode de gestion de l'UÉH.

6.- Le cadre juridique dont il s'agit ici viendra remplacer le décret du 16 décembre 1960 par une législation reconnaissant entre autres principes : l'autonomie de l'université déclarée par ailleurs espace de liberté, le soutien de l'État, l'imputabilité des administrateurs et des gestionnaires, les droits et les devoirs des étudiants. D'un autre côté, la gouvernance de la nouvelle université nationale sera assurée par un Conseil des gouverneurs. C'est un corps politique au sens large du terme, responsable au plus haut niveau de l'administration de l'institution et composé non seulement de membres délégués par les professeurs et les étudiants, mais aussi de représentants de l'État et des collectivités locales où l'université est présente, du secteur privé des affaires, du secteur socio-professionnel et du personnel non-enseignant. La fonction de gouverneur n'est pas rémunérée; c'est une mission de service civique exercée au titre de la solidarité nationale. Enfin, la gestion sera l'oeuvre d'une équipe technique comprenant le recteur, les vice-recteurs, le secrétaire général, les doyens de facultés et directeurs de départements ou de programmes. Ce second palier de décision est le centre névralgique qui contrôle et supervise l'administration quotidienne des affaires académiques, de la recherche, des ressources matérielles et financières, des relations internationales, etc. L'équipe de gestion regroupée autour du recteur est considérée comme le moteur de l'université à cause de son rôle stratégique dans le développement futur de l'établissement. Si elles veulent gagner le défi de la modernité, les autorités de la nouvelle université nationale devront adopter un mode de gestion dynamique et efficace, sous la conduite de chefs visionnaires et éclairés. Pour toutes ces raisons, la nouvelle université devrait être dirigée par des opérateurs compétents, capables de garantir le rayonnement de ce centre de haut savoir. Plusieurs options sont possibles pour réaliser cet objectif. L'une d'elles pourrait consister à confier, par voie légale, l'avenir de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à une entité indépendante, qui possède l'expérience et le savoir-faire nécessaires dans la gestion universitaire. Cette formule n'est pas nouvelle en Haïti. *Mutatis mutandis*, elle ressemble à ce qui prévaut, par exemple, dans plusieurs écoles dirigées par les Frères de l'instruction chrétienne ou les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny. Les écoles sont gérées par des communautés religieuses, mais appartiennent en fait à l'État haïtien. En termes de bilan, ces établissements trônent au sommet du palmarès des écoles de la République depuis plus d'un siècle. De même, en ce qui concerne la gestion de l'université, l'efficacité et l'excellence devraient être les critères ultimes. Comme dit le proverbe chinois, « *peu importe la couleur du chat, pourvu qu'il attrape les souris* ».

7.- Le recrutement d'un corps professionnel formé d'éléments qualifiés et comptant un effectif adéquat est un autre défi de taille pour l'université. Il est difficile d'admettre que des diplômés de premier cycle continuent d'enseigner durant plusieurs années sans avoir eu la chance d'accéder eux-mêmes à des cycles supérieurs. Cette situation doit être considérée

comme exceptionnelle et provisoire et des mesures seront envisagées pour aider ces professeurs à se qualifier davantage. La carrière d'enseignant universitaire ou d'enseignant-chercheur sera réglementée de manière à assujettir la titularisation et l'avancement à des critères stricts. D'autre part, telle qu'elle est constituée actuellement, l'UÉH dispose probablement d'une masse critique de professeurs qualifiés pour enseigner dans certains domaines. Cependant, pour des secteurs de pointe et dans l'éventualité d'une réelle expansion, il faudra bien faire appel à des enseignants-chercheurs de l'étranger, du moins pendant un certain temps. Pour l'essentiel, ces derniers seront recrutés, dans le cadre d'accords culturels, dans des universités francophones d'Europe, d'Amérique du Nord ou d'Afrique. Les Haïtiens d'origine établis à l'étranger, qualifiés pour enseigner au niveau universitaire et qui le voudront bien, pourront faire aussi partie du contingent.

8.- Le fonctionnement d'une université nationale moderne nécessitera un financement durable qui pourra être assuré de différentes façons : le soutien de l'État à travers des mesures budgétaires et fiscales, la création d'un fonds souverain destiné à faciliter l'accès des générations futures à l'enseignement supérieur, le mécénat qui entre timidement dans les mœurs et qui devrait se développer davantage, la vente de services au milieu des affaires et à la communauté, et la contribution même marginale des étudiants. Dans une société où la notion d'entretien des bâtiments publics n'est pas tout à fait ancrée dans la conscience collective, les immeubles appartenant à l'université devront faire l'objet d'une attention particulière. Le même souci de protection et de conservation prévaudra en ce qui concerne les équipements, notamment le parc informatique, le matériel pédagogique, les laboratoires, les bibliothèques, le mobilier et le matériel roulant. Toutes les mesures seront prises pour sécuriser les sites des différents campus. Un système de surveillance sera instauré pour prévenir la détérioration de la propriété et assurer la santé et la sécurité des personnes ainsi que le maintien de l'ordre. Sans entrer dans les détails, on peut suggérer que ce système sera placé sous la responsabilité d'un ingénieur diplômé d'une bonne école de génie, possédant une formation en matière d'entretien et de sécurité des édifices publics.

9.- À terme, la nouvelle université nationale d'Haïti devrait être en mesure de dispenser un enseignement de qualité au moins comparable à celle d'autres centres d'enseignement supérieur dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le régime pédagogique s'alignera en grande partie sur celui d'Amérique du Nord, considéré comme un des meilleurs pour sa simplicité et son efficacité, avec ses trois cycles d'études et son système de crédits. Une autre innovation consistera à introduire l'enseignement de programmes inter-facultaires et la mobilité des étudiants d'un campus à l'autre, en fonction de leurs besoins pédagogiques. Dans le cas particulier du Campus Henry Christophe, tels qu'ils sont proposés dans cette communication, les programmes sont regroupés en familles ou facultés qui offrent au moins une soixantaine de formations diplômantes. Ce résultat sera atteint après un premier cycle d'une durée de trois ou quatre années, soit entre 90 ou 120 crédits, comprenant en plus d'un enseignement théorique, pratique et méthodologique, un internat dans une institution ou un stage en entreprise. Comme choix, ce sera nettement mieux par rapport à la situation actuelle où les étudiants s'engagent bien souvent dans certaines filières pratiquement par défaut, à cause des limitations du système. D'un autre côté, selon les circonstances, le Conseil des gouverneurs pourra décréter le contingentement de certains programmes en fonction des capacités d'accueil de l'université et des besoins du marché du travail. Les formations de deuxième et de troisième cycle (maîtrise et doctorat) seront offertes dès que possible. Comme il n'est pas question de réinventer la roue, les programmes

présentés dans cette proposition sont largement inspirés de ce qui se fait de mieux dans des universités étrangères. Cependant, ils sont agencés selon une séquence qui tient compte des réalités haïtiennes. Enfin, la vocation du nouveau campus de Limonade ne devrait être ni celle d'une « *grosse école de technologie* », ni celle d'une « *énorme faculté de lettres et de sciences humaines* ». Elle se situe au point d'équilibre du projet universitaire haïtien. Partie intégrante de l'UÉH, laquelle est appelée à se transformer avec le temps, ce campus sera un centre de savoir scientifique, technique et professionnel assez complet, fondé sur des valeurs humanistes, ouvert à la modernité et aux courants de pensée.

10.- Voici ce qu'il faut retenir de tout ce qui précède. L'implantation du Campus Henry Christophe, à Limonade, est une excellente occasion pour promouvoir un projet universitaire préconisant la transformation de l'actuelle UÉH en une véritable université nationale présente dans les principales régions du pays. Un tel projet implique aussi la mobilisation d'importantes ressources humaines, matérielles et financières, de même que l'instauration de nouveaux rapports juridiques et d'autres formes de gestion et de gouvernance. Comme résultat, cette mutation entraînera de nouveaux changements au niveau du régime pédagogique et produira une structure de programmes d'études novateurs, répondant autant que possible aux besoins du pays et aux aspirations des clientèles étudiantes.

**PROPOSITION DE PROGRAMMES D'ÉTUDES
POUR LE CAMPUS UNIVERSITAIRE HENRY CHRISTOPHE
Version PDF autorisée par l'auteur**

1.- Faculté de l'aménagement

- 1.1 Architecture
- 1.2 Urbanisme
- 1.3 Aménagement du territoire

2.- Faculté droit et de sciences politiques

- 2.1 Droit (intégrer l'actuelle Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion, les unités d'enseignement de l'Université publique du Cap-Haitien, ainsi que les écoles de droit de Fort-Liberté, de Hinche et de Port-de-Paix, reprofiler les programmes, élever le niveau des études)
- 2.2 Droit notarial
- 2.3 Sciences politiques

3.- Faculté de génie

- 3.1 Génie mécanique
- 3.2 Génie industriel
- 3.3 Génie informatique et logiciel. Télécommunications
- 3.4 Génie hydraulique
- 3.5 Génie sanitaire / Eau et assainissement
- 3.6 Génie civil
- 3.7 Génie du Transport
- 3.8 Génie minier

4.- Faculté de géomatique et de gestion forestière

- 4.1 Géomatique
- 4.2 Foresterie, étude du bois et de la forêt
- 4.3 Aménagement forestier

5.- Faculté de lettres et de philosophie

- 5.1 Lettres modernes
- 5.2 Lettres classiques (latin et grec)
- 5.3 Philosophie
- 5.4 Études féministes

6.- Faculté de musique

- 6.1 Musique classique
- 6.2 Musique populaire
- 6.3 Composition
- 6.4 Musicologie – Ethnomusicologie

7.- Faculté des sciences du comportement et de la relation d'aide

- 7.1 Psychologie et Psychologie clinique. Counseling
- 7.2 Service social

7.3 Sexologie

7.4 Criminalistique et police scientifique

8.- Faculté des sciences économiques et de gestion

8.1 Sciences économiques

8.2 Gestion et administration d'entreprise

8.3 Sciences comptables

8.4 Gestion hôtelière et touristique

8.5 Développement régional

8.6 Finances

9.- Faculté des sciences de l'éducation

9.1 Enseignement pré- scolaire

9.2 Enseignement fondamental

9.3 Enseignement secondaire (didactique de différentes matières enseignées au niveau secondaire)

9.4 Andragogie – Alphabétisation

9.5 Psycho-éducation

9.6 Éducation physique et sports

9.7 Orientation scolaire

9.8 Administration scolaire

9.9 Orthopédagogie

10.- Faculté des sciences de l'environnement

10.1 Écologie et développement durable

10.2 Géologie et sciences de la terre

10.3 Météorologie et sciences de l'atmosphère

10.4 Sciences de la mer

10.5 Chimie industrielle

11.- Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles

11.1 Mathématiques et actuariat

11.2 Physique et physique appliquée

11.3 Chimie

11.4 Biochimie

11.5 Sciences biologiques

12.- Faculté des sciences de la santé

12.1 Médecine dentaire

12.2 Pharmacie

12.3 École de sages-femmes

12.4 Optométrie

12.5 Réadaptation (choix entre différentes formations : audiologie, ergonomie, kinésiologie, orthophonie, physiothérapie)

12.6 Sciences infirmières (intégrer l'actuelle École d'infirmières du Cap-Haitien, reprofiler le programme, élever le niveau des études)

12.7 Nutrition

13.- Faculté de zootechnie et de sciences animales

- 13.1 Sciences animales expérimentales
- 13.2 Production animale (avec spécialités)
- 13.3 Médecine vétérinaire et santé animale

14.-École de bibliothéconomie et d'archivistique

- 14.1 Bibliothéconomie
- 14.2 Archivistique

15.- Institut de langues vivantes

- 15.1 Français
- 15.2 Anglais
- 15.3 Espagnol
- 15.4 Portugais
- 15.5 Mandarin
- 15.6 Allemand

***** FIN DE LA COMMUNICATION *****